

La reconversion du hangar CPM est lancée

Les élus ont attribué hier le projet de transformation des ateliers mécaniques à un groupement d'entreprises. Un cinéma de 9 salles et un hôtel sont prévus

C'était la grande délibération du conseil municipal hier : le projet de réhabilitation et de reconversion du hangar CPM.

« Nous avons reçu quatre bons dossiers mais un seul ne liait pas sa proposition à la réalisation de la délégation de service du port. Or, comme vous le savez, c'était une condition pour nous de séparer le projet de port de celui du hangar CPM », a précisé Marc Vuillemot. On se souvient en effet que sous la précédente municipalité, la reconversion du hangar était prévue dans le cadre de la DSP du port de plaisance. Celle-ci étant tombée à l'eau une première fois, le projet des ateliers mécaniques avait lui aussi été bloqué.

25 000 m² aménageables

Finalement, le projet de reconversion des ateliers mécaniques a été confié au groupement d'entreprises CGR Cinémas/Immo-



L'ouverture du bâtiment est prévue en septembre 2016. Le projet devrait générer la création de 170 emplois.

chan/AOA / BURGEAP. CGR Cinémas est la troisième société cinématographique en France. Dans la région, le groupe possède

les cinémas Eldorado de Draguignan. Immochan est la filiale immobilière du groupe Auchan. AOA signifie « Agence Ollivier Architectes », qui aura en charge de réhabiliter le bâtiment et de mettre en valeur les éléments remarquables de son patrimoine.

Enfin, BURGEAP est un bureau d'ingénierie spécialisé dans l'environnement. Il sera chargé notamment de la dépollution du site.

La municipalité met à disposition des entreprises un formidable terrain de jeux : 25 000 m² aménageables, près d'un hectare avec les espaces extérieurs.

Le projet prévoit la création d'un cinéma de 9 salles (1 750 places) et d'un hôtel de 80 chambres. Il comprendra en outre une salle modulable jusqu'à 500 m²

(avant-première de films, manifestations culturelles, événementiel, etc.). Un espace culturel de 300 m² est prévu, ouvert au monde associatif. Il y aura encore des restaurants à thème, des espaces de services, ludiques et commerciaux. Enfin, un parking de 100 places sera réalisé devant le bâtiment.

42 millions d'euros d'investissement

Sur l'aspect architectural, les deux premières nefs du hangar seront réhabilitées et les charpentes métalliques préservées. La troisième nef sera démolie et reconstruite.

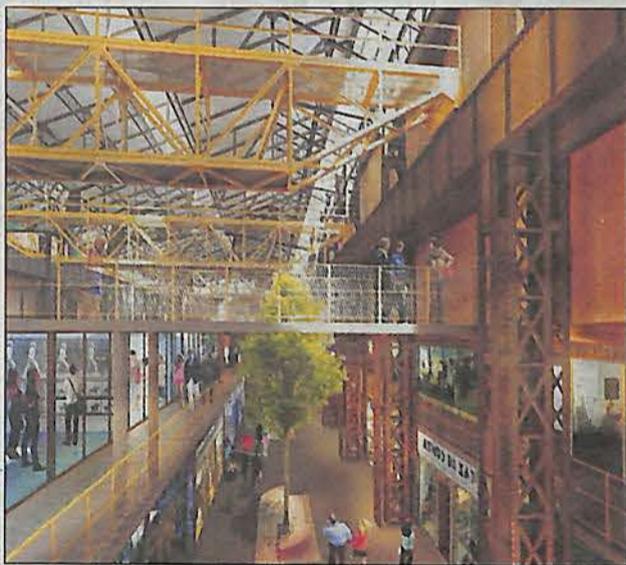
La délibération précise que le « bâtiment des ateliers mécaniques fait partie du centre-ville ». Il devra être en lien avec l'association des commerçants pour partici-

per aux animations. Le groupement d'entreprises devrait investir près de 42 millions d'euros (hors taxes). L'amortissement se fera au travers d'un bail emphytéotique signé avec la ville sur 40 ans. La commune récupérera, pour sa part, un loyer de 24 000 € annuel.

Côté calendrier (théorique), le dossier du cinéma devra être validé par la CDAC (commission départementale d'aménagement commerciale) d'ici janvier 2014.

Le permis de construire sera déposé au même moment. Les travaux pourraient débuter en septembre 2014 pour une ouverture au public en septembre 2016.

MARIELLE VALMALETTE
mvalmalette@nicematin.fr



Les charpentes métalliques à l'intérieur des nefs seront préservées. (Repro. DR)

« Les Seynois vont enfin avoir un cinéma »

Le maire a présenté au conseil municipal les plans et vues du futur projet qui a remporté l'adhésion d'une très grande majorité d'élus (seul l'opposant, Alain Ajello, s'est abstenu sur la délibération). Solange Andrieu (PCF) s'est dite « ravie que les Seynois puissent enfin avoir un cinéma, ça fait 16 ans qu'on l'attend ». Elle a aussi plaidé pour que les 170 emplois qui seront créés dans le cadre de ce projet puissent bénéficier « prioritairement aux Seynois ». L'adjoint Rachid Maziane (PS) a été plus loin, souhaitant qu'une clause d'insertion soit insérée pour les entreprises qui vont participer au

chantier. L'élue déléguée à la sécurité, Jocelyne Léon (PS), s'est félicitée que les ateliers mécaniques soient bientôt sécurisés. « C'est vrai que plusieurs fois j'ai dit : on va finir par le raser [le bâtiment] sinon il va y avoir un drame un jour », a acquiescé le maire.

« Le projet est superbe »

Jean-Jacques Taurines s'est inquiété de ne pas voir, dans la coupe du projet, de panneaux solaires sur les toits. Il a été rassuré sur ce point par une fonctionnaire, qui a souligné que « les entreprises respecteraient le contrat de dévelop-

pement durable ». Enfin, Florence Cyrulnik, adjointe au patrimoine a fait un bond en voyant des palmiers dessinés autour du hangar CPM : « S'il vous plaît, ne mettez surtout pas de palmiers, sinon on va encore être enquiné par le charançon ! ». L'élue a également demandé à ce que le travail de signalétique sur la mémoire des chantiers navals, qui a été engagé sur le parc de la Navale, soit poursuivi jusqu'aux ateliers mécaniques.

Dans l'opposition, Christian Battle a estimé que « le projet respecte bien l'image architecturale de CPM. Il est superbe et c'est une bonne chose. »